



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 février 2026

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le lundi 2 février 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARÉCHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, adjoints. Mmes Magali DEFLANDRE, Nadine SENDEL, Virginie MARTIN-GREGUY, Stéphanie BARDIN. MM. Xavier MORAND, Marc DUTARTRE, Victor GRAVELET, conseillers municipaux.

Absents : Mme Léonie GARCIA

Absents excusés : M. Yvan BOUTREAU, Jean-Marc CHERTIER

Pouvoirs : M. Yvan BOUTREAU à M. Bruno MARECHAL et M. Jean-Marc CHERTIER à Mme Nadine SENDEL

Secrétaire : Agnès SZWIEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit normalement de la dernière séance, le prochain conseil sera celui de l'installation du futur conseil municipal et qu'il a une « petite pensée personnelle pour Doudou qui nous a quittés » (SIC).

Monsieur le Maire informe que depuis la dernière séance du conseil municipal, les 4 devis suivants ont été signés :

- MLOC : acquisition de panneaux de sécurisation de chantier de voirie : 1 160,00 € HT
- Heliacq : renouvellement du contrat de maintenance pour le pare-feu de la mairie : 812,00 € HT
- Dumay menuiserie : remplacement d'un double vitrage au complexe Guyot : 665,76 € HT
- Heliacq : renouvellement de la licence office 365 pour un ordinateur portable : 176,10 € HT

Monsieur le Maire ajoute que concernant le remplacement d'un double vitrage, il s'agit d'un vitrage qui a été endommagé au complexe Guyot.

1. Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2026

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du 8 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2026.

2. Marchés publics – Pose et fourniture d'un panneau d'information – Choix de l'offre

Baptiste TALLAN expose que le projet d'installation d'un panneau d'information extérieur numérique a été évoqué en commission il y a 15 jours. Trois entreprises ont été consultées, à savoir, PubliEssor, Ivicom et Charvet Digital Media.

Les offres reçues sont les suivantes :

- PubliEssor: 19 380 € HT
- Ivicom: 18 300 € HT
- Charvet Digital Media: 17 205 € HT

L'offre de la société Ivicom comprend une année de maintenance. L'offre de la société Charvet Digital Media inclut deux années de maintenance et une année de licence d'utilisation.

Nadine SENDEL demande à connaître la réponse à la question de Jean-Marc CHERTIER qui avait demandé en commission la durée de vie de ce type de matériel.

Baptiste TALLAN répond que le matériel est garanti 7 ans et la durée de vie est environ la même.

Nadine SENDEL demande ce qu'il en est pour les caméras de vidéoprotection.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un projet différent.

Baptiste TALLAN ajoute que la caméra concernant la place est conditionnée à l'installation du poteau sur lequel sera installé le panneau d'information. Monsieur le Maire signera le devis à l'issue de la présente validation. D'un point de vue technique, la caméra de la place bénéficiera d'une vision à 360°.

Monsieur le Maire avise que le projet a été validé par la préfecture et notamment la localisation de la caméra et sa vision. Pour changer l'emplacement ou la rue, la commune devra de nouveau solliciter la préfecture.

Nadine SENDEL rappelle qu'initialement, la caméra avait pour objectif de visionner les flux de voitures.

Monsieur le Maire confirme ces propos.

Nadine SENDEL demande si l'espace paysager sera maintenu avec l'installation de ce nouveau poteau.

Victor GRAVELET répond que le massif sera revu à l'issue de l'installation du nouveau poteau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° de retenir la société Charvet Digital Media pour un montant de 17 205 € pour la fourniture, la pose et la maintenance d'un panneau d'information extérieur numérique ;

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

3. Affaires scolaires – Frais de scolarité des enfants domiciliés à Levet et scolarisés à Bourges

Monsieur le Maire expose que par courrier du 20 janvier 2026, la ville de Bourges a sollicité la commune de Levet pour le paiement des frais de scolarité de deux enfants scolarisés à Bourges. La ville de Bourges a fixé les frais à 673,37 € par enfant scolarisé en élémentaire et 293,02 € par enfant scolarisé en classe Ulis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter à compter de l'année 2024/2025 toute demande de paiement de frais de scolarité de la ville de Bourges à raison de 673,37 € par enfant scolarisé en élémentaire et 293,02 € par enfant scolarisé en classe Ulis.

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. Affaires scolaires – Frais de scolarité des enfants domiciliés à Levet et scolarisés à Trouy

Monsieur le Maire expose que par courrier du 5 janvier 2026, la ville de Trouy a sollicité la commune de Levet pour le paiement des frais de scolarité d'un enfant scolarisé à Trouy. La ville de Trouy a fixé les frais à 293,02 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1° d'accepter à compter de l'année 2024/2025 toute demande de paiement de frais de scolarité de la ville de Trouy à raison de 293,02 € par élève.

2° d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

5. Questions et informations diverses

Nadine SENDEL souhaite savoir où en est le projet de la base Intermarché.

Monsieur le Maire répond que les travaux étaient initialement prévus en 2025 et que Baptiste TALLAN avait des contacts avec le propriétaire mais que le contexte actuel est compliqué avec les événements internationaux.

Baptiste TALLAN ajoute que le nombre de candidats au nouveau projet a nettement baissé depuis l'élection de Donald Trump.

Christian BILLOT informe que les travaux de réparation ou de rénovation sur les bâtiments de la commune représentent une dépense importante et ont fait l'objet de devis, de mise en concurrence, d'une approbation par la commission des travaux et enfin d'une présentation en conseil municipal. Les dates d'exécution de ces travaux ne sont pas mentionnées mais l'ordre chronologique est vraisemblablement le suivant :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

- Remplacement de la chaudière de chauffage central.

ESPACE de VIE SOCIALE :

- Création et aménagement d'un local destiné à recevoir des opérations et organisations sociales à Levet, opération menée conjointement avec la communauté de communes ;
- Création d'une rampe accès PMR pour ce même local.

MAIRIE DE LEVET TOITURE DU BATIMENT PRINCIPAL

- Réfection totale de la toiture de la mairie, bâtiment principal, arasement des cheminées et réfection du clocheton à l'identique ;
- Tri et évacuation totale des archives et autres documents obsolètes entassés depuis des décennies.

BANQUE ALIMENTAIRE

- Agrandissement des locaux de distribution de produits alimentaires de 40 m2 afin de permettre un meilleur accès et une préparation efficace des colis. Cette opération sera effectuée conjointement avec les communes adhérentes au CCAS de Levet.

MAIRIE ANNEXE (locaux sanitaires, portage de repas, rue de la Bardonnerie, etc.).

- Réfection totale de la toiture et de la zinguerie, arasement des cheminées.

MAISON MÉDICALE

- Création et installation d'une paroi de discrétion vitrée à l'accueil ;
- Installation d'une paroi amovible dans le local du podologue pour délimitation des espaces travail/patients ;
- Reprise de la distribution des points de puisage d'eau chaude sanitaire, mise en place de productions ponctuelles et de systèmes de programmation ;
- Mise en place d'une chasse d'eau automatique pour pallier le dysfonctionnement du réseau des évacuations des eaux usées.

SALLE POLYVALENTE

- Reprise des installations de chauffage, raccordements électriques des vannes et actionneurs n'ayant pas été correctement installés à l'origine (mauvaise réception de travaux) ;
- Mise en place d'un nouveau gestionnaire ;
- Remplacement des appareils électroménagers, réfrigérateurs et plaques de cuisson ;
- Suppression de l'alimentation en gaz propane de la cuisine pour des raisons de sécurité ;
- Remise en état des volets roulants ;
- Mise en place d'un éclairage extérieur pour les sorties tardives.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

- Remplacement des menuiseries du couloir et du vestiaire partie nord et remplacement des portes par des menuiseries isolantes permettant un meilleur confort et de grosses économies d'énergie.

BCD BIBLIOTHÈQUE :

- Remplacement des menuiseries ;
- Réfection de la maçonnerie du mur d'enceinte coté parking rue Charles VII.

TOITURES DES BATIMENTS :

- Réparation des toitures des bâtiments : salle polyvalente, maison médicale, centre Guyot, vestiaires stade, périscolaire.

STADE CHARLES DE MANGOUE :

- Remplacement de chauffe-eau ;
- Remplacement de volets roulants et entretiens courants.

CENTRE ASSOCIATIF GUYOT :

- Mise aux normes incendie de l'ensemble du bâtiment ainsi que l'éclairage de sécurité ;
- Passage du bâtiment ERP en 5ème catégorie et alarme de type 4 ;
- Les issues de secours ont été remplacées (trois) ;
- Remplacement de la production eau chaude sanitaire.

BATIMENT PÉRISCOLAIRE :

- Remplacement d'appareils électroménagers, lave-vaisselle, réfrigérateurs ;
- Mise en place d'une borne d'eau potable réfrigérée.

MAIRIE :

- Rénovation de l'accueil de la mairie, transformation des locaux, isolation des parois verticales et des plafonds, mise en place de nouveaux mobiliers (bureaux et classements) amélioration du système de chauffage, remplacement des menuiseries ;
- Création d'un local partagé à usage de réception et de commodités pour le secrétariat ;
- Réfection totale de la salle du conseil : isolation des murs et plafond, mise en place d'un système de chauffage performant, réfection du sol.

ÉGLISE SAINT-MARTIN :

- Remise en état des portes de l'église : portail et petite porte donnant sur la chapelle ;
- Rénovation de la sacristie : plafond, placoplâtre et mise en peinture ;
- Réparation de la toiture (nef et sacristie) pendant les travaux de la toiture mairie.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

- Remplacement total de la zinguerie (gouttières et tuyaux de descente) d'origine datant de 1927.

BATIMENT BIBLIOTHÈQUE BCD :

- Remplacement total de la zinguerie (gouttières et tuyaux de descente).

CROIX BLANCHE

- Mise en place d'une terrasse bétonnée côté cour et remplacement de l'accès PMR par une menuiserie adaptée et isolante.

CROIX BLANCHE BATIMENT ANNEXE

- Remise en état de la toiture menacée d'effondrement et reprise de la zinguerie.

ÉCOLE MATERNELLE :

- Réfection de deux classes côté ouest .
- Isolation des murs et plafonds, remplacement des menuiseries, abaissement des plafonds ..
- Réfection des sols, mise en place d'un système de ventilation double flux, reprise totale de l'installation électrique, mise en place d'éclairage LED, reprise de l'installation de chauffage ;
- Installation d'un bâtiment modulaire scolaire durant les travaux.

MAIRIE :

- Remise en état des volets en bois de la façade, mise en peinture et remontage.

GENDARMERIE :

- Révision de la toiture liée à de grosses infiltrations ;
- Remise en état et remplacement d'appareils sanitaires dans les logements ;
- Remise en état des volets roulants pour les logements et les bureaux.

Christian BILLOT ajoute qu'il s'agit là des plus importantes réalisations effectuées sur les bâtiments communaux ces 6 dernières années. « Je rassure l'équipe prétendante, il reste bien du travail à faire. Enfin, je remercie, non pas à la volée comme c'est trop souvent le cas, ni à la vitesse du TGV, toutes les personnes qui m'ont aidé à accomplir ma mission, je veux parler du secrétariat, une relation sincère et efficace, sans eux peu de réalisations seraient possibles. Je remercie le service technique, Yohan, Pierrick, Sébastien et Pierre pour le travail accompli et aussi pour une complicité de tous les instants. Et bien entendu les membres de la commission des travaux. » (SIC).

Baptiste TALLAN adresse ses remerciements à Monsieur le Maire. « Bruno, ton altruisme aura servi la commune durant 12 années. Tu auras redynamisé la commune grâce à ta vision du monde associatif. Tu auras protégé le personnel tel un grand frère. Des projets remarquables auront permis de faire rayonner la commune comme jamais grâce à ta détermination sans faille et parfois l'aide de tes conseillers et adjoints. 12 ans - 12 projets (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Une MSP unique ;
- La première mutuelle communale du département ;
- Un club house de football ;
- Une saison culturelle qui fête sa dixième année ;
- Une aire de jeux très appréciée ;
- Une traversée du centre bourg sécurisée ;
- Une école maternelle rénovée ;
- La sécurisation de l'accès de l'école élémentaire ;
- Une mairie intérieurement revue tout comme son couvre-chef ardoisé ;
- Divers aménagements d'espaces verts ;
- Une place du 8 mai rajeunie et aérée.

J'ai beau chercher des communes de moins de 1500 habitants qui auraient réalisé autant de projets structurants en deux mandats, je n'en vois pas.

Ce mandat fut unique tant par les crises traversées que par une tenue remarquable. Aucune démission, une démocratie respectée où la parole est laissée librement à tous les élus lors des 130 conseils que tu as présidés, 92% des délibérations ont été votées à l'unanimité après les commissions consultées. Bref pour dire que Levet n'est plus la même qu'avant 2014. Bruno, une nouvelle fois merci pour ton dévouement rempli de bon sens.

Agnès SZWIEC corrobore les propos de Baptiste TALLAN et rappelle qu'aura lieu le dernier repas des aînés avant les élections municipales. Agnès SZWIEC réitère sa demande pour que les conseillers municipaux donnent tous les sapins, skis, luge, etc. Agnès SZWIEC remercie Virginie MARTIN-GREGUY qui a fait une demande pour la réfection de la boîte aux lettres de la place..

Monsieur le Maire informe :

Des remerciements de la famille Chagnon pour le soutien de la municipalité suite au décès de Monsieur Jean-Claude Chagnon.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Dimanche 8 février 2026 : ciné goûter à 15h00 avec la diffusion du film d'animation « Zootopie 2 » et ciné rural à 18h00 avec la diffusion du film « La pire mère » organisés par les foyers ruraux et Les Lapinos à la salle polyvalente ;

- Lundi 9 février 2026 : réunion de la CCID à 17h30 ;
- Samedi 14 février 2026 : fin du recensement ;
- Dimanche 15 février 2026 : repas des aînés, organisé par la municipalité et le CCAS à la salle polyvalente ;
- Jeudi 19 février 2026 : commission de contrôle de la liste électorale
- Dimanche 22 février 2026 : grandes rifles organisées par Générations Mouvement à la salle polyvalente du Crôt Blin ;
- Samedi 28 février 2026 : vente de boudin organisée par C2L Foot à Châteauneuf-sur-Cher ;
- Samedi 28 février et dimanche 1^{er} mars 2026 : week-end Bien-être organisé par Échanges Plantes Troc et Culture à Levet à la salle polyvalente ;
- Dimanche 8 mars 2026 : ciné rural à 20h00 organisé par Les Lapinos et les foyers ruraux à la salle polyvalente ;
- Mercredi 11 mars 2026 : journée nationale hommage aux victimes du terrorisme

Monsieur le Maire rappelle les dates des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars.

Monsieur le Maire félicite tous les conseillers municipaux qui se représentent et remercie les conseillers municipaux pour leur dévouement à l'égard de la commune.

Agnès SZWIEC ajoute que c'est le meilleur mandat qu'elle ait pu faire et qu'elle est ravie d'avoir travaillé avec les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h34.

Bruno MARECHAL,
Maire

Agnès SZWIEC
Secrétaire de séance